



Donation de droit de jouissance d'une maison

Par **CORADO**, le 11/03/2009 à 16:48

Bonjour

Je suis usufruitier d'une petite maison dont ma fille est nue propriétaire et dont j'ai financé l'achat. outre les biens dont je lui ai donné en toute propriété à la mort de sa mère mon ex épouse.

ma seconde épouse 35 ans de vie commune mais mariage récent possède une villa achetée à son nom par mes soins dont elle a fait donation en nue propriété à son fils en en gardant l'usufruit. Ce dernier âgé de 45 ans vit avec nous et n'a jamais travaillé.

Vu mon âge 85 ans nous envisageons de vendre sa villa et de nous installer dans la petite maison sus visé dont je suis usufruitier .

Bien qu'elle sera bénéficiaire d'un certain capital lors de cette vente mais du fait qu'elle ne bénéficiera d'une petite retraite je veux la mettre à l'abri du besoin et lui éviter de payer un loyer en mettant à sa disposition en jouissance simplement la dite petite maison et ce en reconnaissance du fait qu'elle s'est loyalement occupée de moi durant 35 ans.

Ma fille est d'accord pour donner la jouissance à ma femme mais je ne voudrais pas qu'elle ait à redire.

Je pense que la simple jouissance de la maison est une juste contre partie des soins que ma apportés mon épouse durant 30 ans .

J'aimerais avoir l'avis de personnes compétentes en la matière. Merci d'avance Cordialement